

Décembre 2019



La mobilité est un enjeu fort de la société et des politiques publiques, les déplacements domicile-travail étant en constante augmentation. La voiture est le mode très dominant, les transports en commun peinent à se développer.

Les navetteurs sont des personnes ayant un emploi (actifs occupés) qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence. En Loir-et-Cher ce nombre a progressé de 10 % en dix ans et concerne aujourd'hui 2 actifs sur trois.

En moyenne, un actif travaillant en dehors de sa commune parcourt environ 8 500 km par an, 10 500 km pour un cadre soit un peu plus de 20 % de plus et 9 100 km pour une profession intermédiaire (+6 %).

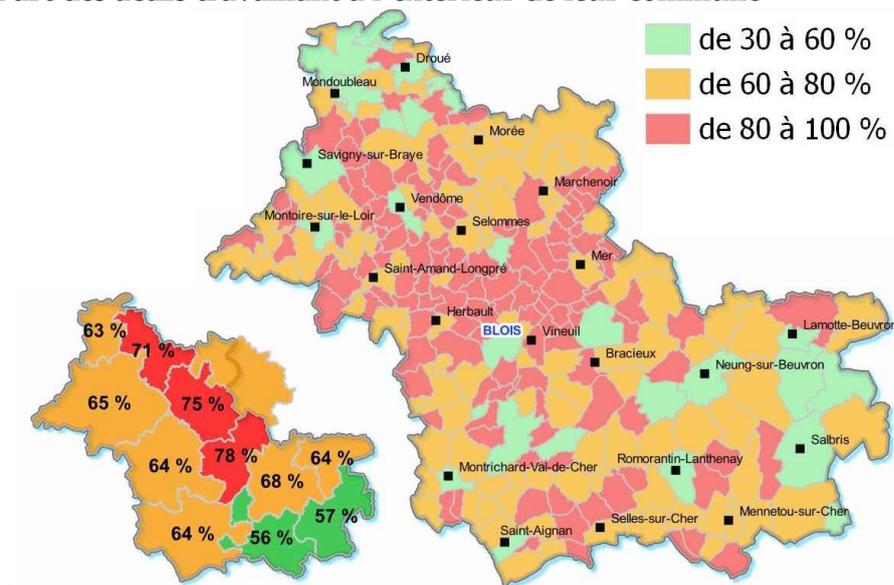
La voiture est le mode principal de transport, il est plus fréquemment utilisé par les professions intermédiaires et la catégorie des employés.

L'ensemble des actifs de Loir-et-Cher ont parcouru 600 millions de km en voiture pour l'année 2019, 94 % de kilomètres par les actifs travaillant hors commune.

On observe que selon les conditions d'emploi, ce sont les actifs en intérim qui se déplacent le plus en voiture (92%) alors que la proportion chez les apprentis, stagiaires, emplois aidés est de 63 %. Ces derniers utilisent davantage les 2 roues et les transports en commun pour leurs déplacements.

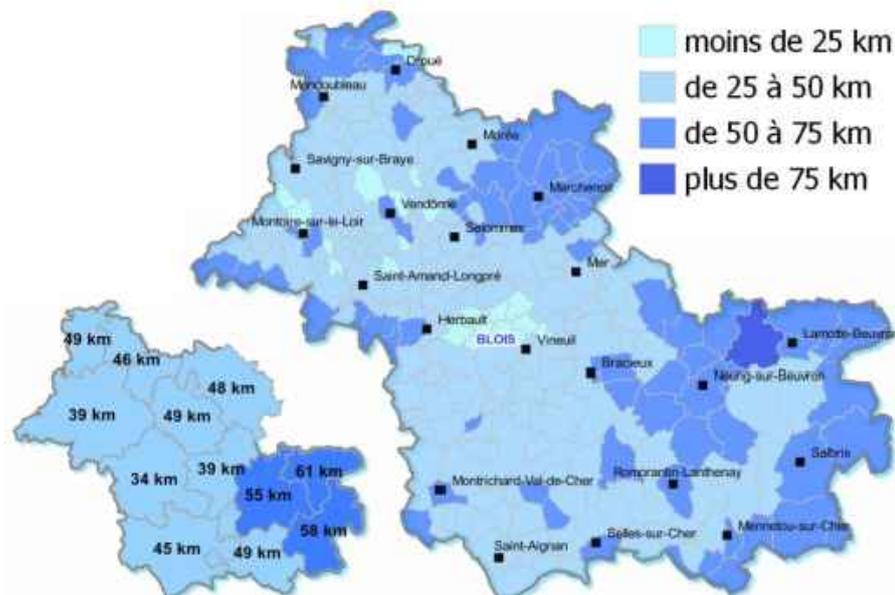
L'utilisation de la voiture est elle aussi en augmentation, 83 % des actifs l'utilisent comme mode principal de déplacement (+3 % en 10 ans). La distance moyenne parcourue par les navetteurs s'allonge également : 45 km par jour en 2016 contre 41 km en 2006.

### Part des actifs travaillant à l'extérieur de leur commune



Les actifs des communes des première et deuxième couronnes de Blois sont plus nombreux à travailler en dehors de leur commune de résidence. Les navetteurs du secteur de Marchenoir et de l'axe Lamotte-Beuvron – Salbris parcourent des distances plus élevées en voiture. Sur ce dernier secteur, ils sont aussi plus nombreux à utiliser les transports en commun.

## Trajets moyens aller/retour effectués en voiture



Source : Mobilités professionnelles INSEE RP 2016 – Réalisation DDT 41/SCTP.

Les transports en commun ont progressé de 11 % ces dix dernières années, ils concernent 3,9 % des actifs avec une proportion d'utilisation plus forte chez les cadres (9%) liés à des déplacements sur les trois principales métropoles que sont Tours, Orléans et Paris.

La loi d'orientation des mobilités (LOM), adoptée le 19 novembre dernier, a notamment pour objectifs d'améliorer la mobilité domicile-travail et d'apporter des solutions alternatives à la voiture individuelle, y compris dans les territoires ruraux. La loi simplifie par exemple l'exercice de la compétence mobilité par les futures « autorités organisatrices de la mobilité ». En effet, les intercommunalités qui choisissent de prendre cette compétence pourront plus facilement proposer les nouveaux services de mobilité telles que les mobilités actives, partagées (mise en place d'une plateforme de covoiturage, mise à disposition de véhicules en autopartage, etc.), ainsi que la mobilité solidaire.

### Pour en savoir plus :

- Insee Centre-Val de Loire, Insee Dossier n°4, juin 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4170838>
- La Loi mobilités : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/projet-loi-mobilites#e0>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux  
Rédacteur en chef : Joël Martine  
Auteurs : Joël Martine et Cécile Dormoy  
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires  
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective  
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex  
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>